

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2739)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS330

présenté par
M. Sirugue, rapporteur

ARTICLE 8

Après l'alinéa 11, insérer l'alinéa suivant :

« *I bis.* – À l'article L. 2313-12 du même code, le mot : « deux » est remplacé par le mot : « trois » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence